



Besançon, le 18 décembre 2012
Berne, le 18 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evolution des modalités de gestion des barrages du Doubs franco-suisse

Exploitants des barrages hydroélectriques et administrations suisses et françaises se sont rencontrés le 14 novembre dernier à Neuchâtel pour la 4^{ème} fois, dans le cadre du groupe de travail « gestion des débits ». Le groupe a poursuivi les réflexions destinées à atténuer les effets négatifs des éclusées des barrages sur le milieu naturel et, au delà des actions déjà mises en œuvre, d'en tirer une concrétisation.

A l'occasion de cette réunion, les administrations ont examiné les résultats du dernier essai de démodulation par une gestion coordonnée des ouvrages réalisé le 14 septembre dernier (lire à ce propos le communiqué de presse conjoint de la DREAL et de l'OFEN du 13.8.2012). Cet essai, troisième d'une série entamée en 2010, a permis de vérifier la cote minimale qu'il était possible d'atteindre dans la retenue de Biaufond créée par le barrage du Refrain, en dessous de laquelle les hauts fonds commenceraient à émerger, entraînant des risques de mortalité pour les poissons.

Au final, ces essais ont permis de déterminer la manière de stocker intégralement les éclusées du barrage du Châtelot dans la retenue de Biaufond en aval. L'objectif est que le barrage du Refrain puisse progressivement reprendre le volume d'eau correspondant pour le restituer au Doubs, en minimisant ainsi l'effet de montée et baisse brutale des débits dans la rivière. C'est ce qu'on appelle « le lissage ou la démodulation des éclusées ».

Les administrations ont conclu à la faisabilité d'une telle gestion des barrages dans certaines conditions. Sans attendre l'automatisation totale de cette gestion, les administrations suisses et françaises en ont demandé la mise en œuvre dès ce mois de décembre. Les exploitants se sont engagés à le faire. Les premiers mois de ce nouveau mode de fonctionnement permettront de vérifier la réalité de cette gestion, ceci avant d'atteindre le printemps réputé sensible en raison des éclosions d'alevins dans la retenue de Biaufond. Un premier bilan sera réalisé à ce moment dans la perspective de poursuivre la gestion de façon sécurisée.

Les activités continueront en 2013. Certaines associeront outre les exploitants, les associations de pêcheurs et de protection de la nature. Elles sont destinées à poursuivre la définition des évolutions de la gestion des ouvrages hydroélectriques destinées à mieux concilier la production d'énergie et le fonctionnement écologique du Doubs frontalier. A l'issue de ce travail, un nouveau document de référence appelé « règlement d'eau » consignera l'ensemble des règles de gestion coordonnée des trois ouvrages Châtelot/Refrain/Goule.

Contacts :

Office fédéral de l'énergie OFEN

Franz Schnider - 3003 Berne

Tél : +41 31 322 56 17

DREAL Franche-Comté

17E, rue Alain Savary – 25005 BESANCON CEDEX

tél : 03 81 21 67 00 – Fax : 03 81 21 69 99

Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18

mél : patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr